Envoyé en préfecture le 12/09/2026
Reçu en préfecture le 12/09/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260910-DELIB20260909-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRAT DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 20H00.

Le jeudi dix septembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 05.09.2026*
Membres présents : 13 + 1 pouvoir
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Virginie FAUCHÉ - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Yves CAVAN - Danielle LE HOUEROU a donné pouvoir à Yves LE BIHAN.

DELIBERATION n° 2026.10.09-09

Objet : Lotissement Park Leur- SPLA - approbation du CRAC.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte-rendu annuel n°4 à la collectivité (CRAC) pour la réalisation de l'opération d'aménagement « Lotissement Park Leur » dressé par la SPLA pour l'exercice allant du 09/05/2025 au 09/05/2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) dont un exemplaire sera transmis à la Préfecture.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)